

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V<sup>te</sup> B. DE JONGHE ET G. CUMONT.

1893

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

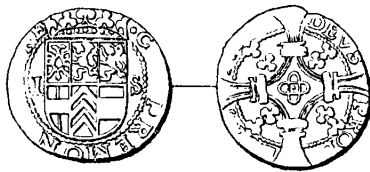
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,  
*Rue de la Limite, 21.*

1893

## DEUX STUBERS (1)

## D'ERNEST D'ASPREMONT-LYNDEN

COMTE DE RECKHEIM (1603-1636).



1. *Droit*. Écu parti de deux traits et coupé d'un ; au 1 : d'azur à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or, qui est *Aspremont ancien (Este)* (2) ; au 2 : d'or au lion de gueules lampassé d'azur, qui est *Reckheim* ; au 3 : de gueules semé de billettes d'or (3), au lion de même, armé et lampassé d'azur, brochant sur le tout, qui est *Halmal* ; au 4 :

(1) Stüber est le nom allemand du stuyver ou sol.

(2) Les de Lynden se disaient issus de la maison d'Este par les d'Aspremont. Le diplôme impérial du 31 mars 1623 reconnaît implicitement cette descendance en autorisant le comte Ernest de Reckheim à charger ses armoiries de celles de cette maison.

(3) Les billettes du champ, vu l'exiguité des quartiers de l'écusson, ne sont pas visibles sur notre pièce.

de gueules à la croix d'or, qui est *Lynden* (1); au 5 : de sable à trois chevrons d'argent, qui est *van de Werve*; au 6 : de vair à la fasce haussée (2) d'or, qui est *Elderen* (*Odeur*).

L'écu est sommé d'une couronne présentant trois fleurons (?) alternant avec deux groupes de trois perles disposées en triangle. Cette couronne va jusqu'au bord de la pièce et sépare le commencement de la légende de la fin. A gauche et à hauteur du milieu de l'écu, le chiffre I, à droite et à la même hauteur, la lettre S, pour indiquer la valeur de la pièce : un stüber ou sol.

*Légende.* ·C·····PREMON···RE qui doit se lire : Comes Aspremontis (3) Recheimensis.

*Revers.* Grande croix, ornée et pattée, à quatre nervures, coupant la légende. Le centre forme un losange curviligne à deux traits dans lequel sont inscrites deux figures elliptiques perpendiculaires l'une à l'autre avec un point au milieu. Les cantons de la croix sont occupés par deux tréfeuilles superposés.

*Légende.* Peu lisible. DEVS se devine, les lettres PRO sont seules visibles. Doit se lire : Deus Protector noster.

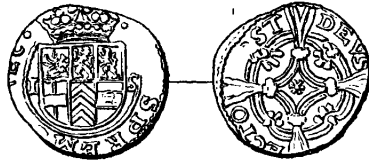
Cuivre ayant été blanchi.

Notre collection.

(1) Ou peut-être : de gueules à la croix d'argent, qui est *Aspremont*.

(2) Il est difficile de voir sur notre monnaie si la fasce est haussée ou non.

(3) On lit *Asprimontis* sur la grande pierre armoriée destinée à conserver le souvenir des grands travaux faits, par le comte Ernest, aux digues de la Meuse.



2. *Droit*. Semblable à celui de la pièce précédente.

*Légende*. . . . . SPREM . . . . . EC . Les légendes des deux pièces se confirment l'une l'autre.

*Revers*. A peu près semblable à celui du n° 1. Le centre du losange curviligne est occupé par une rosace. Un entourage lobé de quatre arcs de cercle à deux traits sépare la légende du champ. Les points de rencontre des arcs de cercle extérieurs sont ornés chacun d'un point, ceux des arcs intérieurs, d'une figure trifoliée.

*Légende*. DEVS — PROT — ECTO — NOST.

DEVS et ECTO sont bien lisibles. Les lettres ST de NOST se voient également.

Cuivre ayant été blanchi.

Notre collection

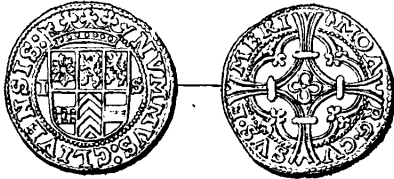
Ernest d'Aspremont-Lynden, comte de Reckheim, était fils d'Herman d'Aspremont-Lynden et de Marie de Halmal de Langdris, dont la mère était Catherine van de Werve. Herman de Lynden était le plus jeune fils de Thierry, vicomte de Dormael et de Marie d'Elderen.

La filiation qui précède explique parfaitement la présence, sur nos pièces d'un stüber, des six quartiers que nous avons blasonnés.

Cette présence se comprend encore bien mieux

en comparant le stüber qui nous occupe à celui frappé, sans nom de prince, de 1609 à 1624, par Jean-Sigismond, électeur de Brandebourg, et Wolfgang-Guillaume de Bavière, duc de Neubourg. Ces deux princes étaient les plus proches parents de Jean-Guillaume, dit le Bon, duc de Gueldre, de Clèves, de Berg, de Juliers, comte de la Marck et de Ravensberg, décédé, sans enfants, en 1609. Ils convinrent de s'en rapporter à des arbitres pour le partage des possessions du prince défunt et de gouverner, en attendant, ses États en commun, sauf les droits des autres prétendants. Le partage définitif n'eut lieu qu'en 1666.

Le stüber, émis de 1609 à 1624, de même que le numéraire de Clèves de cette époque, ne porte pas de nom de prince. Nous en donnons le dessin ci-dessous, jugeant inutile de le faire suivre de la description complète de la pièce (1).



Voici les armoiries figurées au droit :

Écu parti de deux traits et coupé d'un ; au 1 :

(1) Le sol d'Emmerich figure déjà dans l'*Ordonnance et Placcart des Archiducqz*, etc., imprimé à Anvers, en 1614. Il y est placé sous la rubrique : « Patars nouvellement forgez aux pays de Clève et d'Oostfrise, tenus et réputez pour billon de ij deniers xi à xij greyns d'argent fin en alloy. » Depuis, il reparaît dans les autres ordonnances.

de gueules au rais d'escarboucle de huit pièces d'or, à un petit écusson d'argent en abîme sur le tout, qui est *Clèves*; au 2 : d'or au lion de sable, qui est *Juliers*; au 3 : d'argent au lion de gueules à la queue fourchue, couronné d'azur, qui est *Berg*; au 4 : d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois tires, qui est *la Marck*; au 5 : d'or à trois chevrons de gueules, qui est *Ravensberg*; au 6 : d'or à la fasce de sable, qui est *Meurs*.

On remarquera, en comparant les armoiries figurées sur nos stübers à celles de la pièce de Clèves, la forme toute spéciale donnée à l'aigle d'Aspremont (1) pour la faire ressembler au rais d'escarboucle de Clèves. Les lions de Reckheim et de Halmal remplacent ceux de Juliers et de Berg. La croix de Lynden a la branche verticale réduite à un simple trait de sorte que la branche horizontale simule la fasce de la Marck, les chevrons des van de Werve remplacent ceux de Ravensberg et, enfin, la fasce haussée d'Elderen remplace celle de Meurs.

Si nous avons cru devoir entrer dans d'aussi grands détails à propos du stüber d'Ernest d'Aspremont-Lynden (2), c'est que la comparaison avec la pièce que le comte de Reckheim a voulu imiter montre quel soin minutieux les petits seigneurs

(1) Cette forme se remarque surtout sur la pièce n° 1.

(2) Les stübers anonymes de Reckheim, que nous venons de décrire, appartiennent très vraisemblablement au comte Ernest, le stüber prototype n'ayant été frappé que de 1609 à 1624.

du xvii<sup>e</sup> siècle apportaient à copier le numéraire de leurs puissants voisins afin de faciliter le cours de leurs monnaies frauduleuses en dehors de leurs principautés. Cette circulation illégale rapportait des profits considérables aux princes qui avaient forgé les espèces contrefaites, tant à cause des différences d'aloi et de poids, souvent très grandes entre ces pièces et les monnaies prototypes, que du nombre considérable des pièces émises. Cette dernière hypothèse semble être confirmée, dans le cas qui nous occupe, par l'existence de nos deux sous d'Ernest d'Aspremont-Lynden. Ils sont de coins très variés, ce qui permet de supposer qu'il y en eut de fortes émissions.

V<sup>te</sup> BAUDOUIN DE JONGHE.

---